

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2023-048 - CESSION DE LA PARCELLE ZR 707 (ZR 478P), SITUÉE A LA GRIVOLAIS, AU DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Le 5 avril 2023, à dix-huit heures trente-neuf minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le mercredi 29 mars 2023

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	23
Excusés	10

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - Mme Eliane RENAUT
M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET - M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE
Mme Lætitia GUTH - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL

Excusés :

M. Paul LONGATTE (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Françoise CRAND (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Sébastien SOURGET)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Margareth SAMSON)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Raphaël CONDÉ-JIMENEZ)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Régis GANDON)
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)
M. André THIBAudeau (pouvoir à Mme Eliane RENAUT)
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)

Secrétaire de séance :

Mme Sabrina DUVAL

Rapporteur :

M. Armel MOYON, 8^{ème} Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'espace rural

Vu la délibération municipale n°2020-031, en date du 11 février 2020, portant sur l'acquisition de la parcelle ZR n°478, située au lieu-dit Bresnel ;

Vu la délibération n°2022-078, en date du 6 juillet 2022, autorisant la signature d'une convention de gestion avec l'Etat et le Conseil Départemental de Loire-Atlantique relative à l'aménagement d'un giratoire, d'une voie verte et d'un plateau surélevé, situés au lieudit « La Grivolais » ;

Afin d'améliorer la sécurité des usagers de la route (automobilistes, cyclistes et piétons), il a été décidé d'aménager le carrefour de la route départementale 773 (RD 773), reprenant les bretelles de la route nationale 165 (RN 165), ainsi que la voie communale de Bresnel. Ainsi, un giratoire au lieu-dit « La Grivolais », une voie verte et un plateau surélevé ont été réalisés.

Dans le cadre de l'aménagement du giratoire, la Commune a acquis la parcelle ZR478, d'une superficie de 12 000 m², au prix de 3 000€ (0.25 € /m²). Les travaux étant désormais achevés, il y a lieu de régulariser la situation juridique de cette parcelle.

Le Département en tant que gestionnaire de l'ouvrage propose une reprise égale au prix d'acquisition. En contrepartie, la Commune a négocié la fourniture d'une clôture de type agricole. Le Département a validé cette proposition, dont le coût sera intégré aux frais de clôture en indemnités accessoires.

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme, espace rural en date du 16 février 2023 ;

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De céder la parcelle ZR 707 (ZR 478 p), pour une contenance de 4055 m² environ, située à la Grivolais, au Département de Loire-Atlantique.
- > De conditionner la cession de la parcelle ZR 707 (ZR 478p), située à la Grivolais, au versement de la somme de 0.25€ par mètre carré cédé, et à la prise en charge par l'acquéreur des frais de bornage et des frais d'acte. Il est précisé que les frais de clôture de la parcelle, seront pris en charge en sus par le Département au titre des indemnités accessoires pour un montant fixé à 2 880 €.
- > D'autoriser Madame Le Maire, ou son représentant, à signer l'acte correspondant devant notaire ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 6 avril 2023

Le secrétaire de séance,
Sabrina DUVAL



Le Maire,
Danielle CORNET



Pièces annexes : Plan de situation – plan cadastral

Prénom – Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :
- De la transmission au contrôle de légalité le :11/04/2023.....
- De la publication ou notification le :11/04/2023.....

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette – C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr. Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.